

# PROGRAMME RÉNORÉGION (PRR)

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2019-2020

\*Remplir ce formulaire ne signifie pas que vous être automatiquement admissible au programme. Une analyse de votre information doit être faite au préalable.

Pour être admissible, vous devez :

- être propriétaire de la résidence et l'occuper à temps plein ;
- être citoyen canadien ou résident permanent ;
- ne pas avoir bénéficié du programme RénoVillage (RVI) ou RénoRégion (PRR) dans les 10 dernières années ;
- ne pas avoir bénéficié du programme Rénovation d'Urgence (PRU) dans les 5 dernières années ;
- la résidence à rénover doit être de type unifamilial, jumelé, duplex, ou une maison mobile sur fondation / pieux;
- la valeur du bâtiment au compte de taxes municipales **2018**, en excluant le terrain, doit être inférieure ou égale à la valeur maximale établie par la MRC, soit **115 000 \$**. Fournir une copie du compte de taxes municipales ;
- Le bâtiment ne doit pas être construit dans une zone inondable 0-20 ans ni dans une zone de glissement de terrain ;
- avoir un revenu, pour l'ensemble des membres de votre ménage, inférieur ou égal au revenu maximal admissible indiqué au tableau ci-après. Se référer à la **ligne 150** de la déclaration des revenus Fédérale. Additionner le revenu des propriétaires et 25% du revenu des autres membres du ménage. Fournir une copie complète de l'avis de cotisation Fédérale et de la déclaration des revenus Fédérale de chaque personne du ménage habitant à la maison. Les revenus d'un travailleur autonome devront tenir compte de la déduction pour amortissement au formulaire T2125 de la déclaration des revenus :

Nombre de personnes dans le ménage	Couple ou 1 personne	2 à 3 personnes	4 à 5 personnes	6 personnes ou plus
Revenu admissible	- de 30 000 \$ (95%) Jusqu'à 40 000\$ (94% à 20% d'aide)	- de 34 500 \$ (95%) Jusqu'à 44 500\$ (94% à 20% d'aide)	- de 40 500 \$ (95%) Jusqu'à 50 500\$ (94% à 20% d'aide)	- de 55 000 \$ (95%) Jusqu'à 65 000\$ (94% à 20% d'aide)

- vous pouvez avoir une aide financière pouvant atteindre jusqu'à 12 000\$ maximum par le programme RénoRégion. Le taux d'aide peut varier entre 20% et 95%, selon votre revenu. Le calcul de l'aide financière est basé sur le coût le plus bas entre celui de la plus basse soumission et le coût établi à partir de la liste de prix de la SHQ.

### PROPRIÉTAIRE(S)-OCCUPANT(S)

Propriétaire 1

No téléphone résidence

N° téléphone bureau

N° téléphone cellulaire

Courriel

Propriétaire 2

No téléphone résidence

N° téléphone bureau

N° téléphone cellulaire

Courriel

### LOGEMENT

Adresse

Municipalité

Code postal

Type de bâtiment :  Individuel/Jumelé  Duplex  Maison en rangée  Copropriété (maximum de 2 logements)

Maison mobile :

propriétaire du terrain

Autre (préciser) :

locataire du terrain

\*Résidence secondaire ou chalet non admissible

Le bâtiment comprend-il d'autres espaces que le logement admissible (ex. : local commercial, logement locatif, etc.)? :  Oui  Non

S'il s'agit d'une résidence d'accueil ou d'une maison de chambres, veuillez préciser le nombre de places disponibles ou de chambres offertes en location :  Résidence d'accueil : \_\_\_\_\_ places (maximum 9)  Maison de chambres : \_\_\_\_\_ chambres (maximum 3)

Valeur du bâtiment (excluant la valeur du terrain), selon le compte de taxes **2018** : \_\_\_\_\_ \$

Année de construction : \_\_\_\_\_ Depuis combien de temps habitez-vous ce logement à titre de résidence principale ? \_\_\_\_\_

## COMPOSITION DU MÉNAGE

Propriétaire(s)			
	Nom	Prénom	Date de naissance (AAAA/MM/JJ)
1			/ /
2			/ /
Conjoint(e)			
1			/ /
Autres			
1			/ /
2			/ /
3			/ /
<b>Nombre total de personnes dans le ménage :</b> _____			<b>Êtes-vous d'ascendance autochtone?</b> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

## AIDE FINANCIÈRE DÉJÀ REÇUE D'UN AUTRE PROGRAMME DE LA SHQ

Avez-vous déjà reçu une aide financière du programme RénoVillage (RVI) au cours des 10 dernières années?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Avez-vous déjà reçu une aide financière du programme Réparations d'urgence (PRU) au cours des 5 dernières années?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Avez-vous déjà reçu une aide financière du programme Logement abordable Québec — volet Nord-du-Québec (LAQ-N) au cours des 10 dernières années?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Avez-vous déjà reçu une aide financière du programme RénoRégion (PRR) au cours des 10 dernières années?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

## TRAVAUX

### Indiquez la ou les déficiences majeures touchant votre bâtiment

Déficiences majeures	Cochez :
1) Les murs extérieurs (infiltration d'eau, revêtement extérieur détérioré, cheminée en mauvais état, moisissures apparentes sur les murs intérieurs) ;	1) <input type="checkbox"/>
2) les ouvertures (infiltration d'eau et d'air aux cadres de portes et fenêtres) ;	2) <input type="checkbox"/>
3) les saillies (balcons et escaliers extérieurs non sécuritaires) ;	3) <input type="checkbox"/>
4) la toiture (infiltration d'eau, grande détérioration du revêtement de toiture) ;	4) <input type="checkbox"/>
5) la structure (infiltration d'eau à la fondation, affaissement des éléments porteurs) ;	5) <input type="checkbox"/>
6) l'électricité (câblage détérioré, panneau de dérivation et entrée électrique insuffisante) ;	6) <input type="checkbox"/>
7) la plomberie (tuyauterie détériorée, puits contaminé / insuffisant, installation septique existante détériorée) ;	7) <input type="checkbox"/>
8) le chauffage (appareil et système de chauffage existant détérioré, non sécuritaire ou insuffisant) ;	8) <input type="checkbox"/>
9) l'isolation thermique (Isoler toit et fondations. Isoler les murs seulement s'il y a déjà une intervention).	9) <input type="checkbox"/>
Autres déficiences majeures admissibles : Surpeuplement;	<input type="checkbox"/>
Bâtiment inachevé – Date de début des travaux _____ / _____ / _____.	<input type="checkbox"/>

La subvention pour votre logement peut atteindre entre 20% et 95 % du coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 12 000 \$. Le pourcentage d'aide varie selon le revenu du ménage. Votre logement doit nécessiter des travaux admissibles d'au moins 2 000 \$ qui visent à corriger une ou plusieurs déficiences majeures, lesquels seront identifiés par le partenaire municipal lors d'une visite d'inspection.

NOTE : Les travaux exécutés avant l'autorisation du partenaire municipal ne sont pas admissibles à une aide financière.

### ENVOI DU FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Votre demande doit être acheminée à la :

**MRC du Haut-Saint-Laurent**  
**10 Rue King, Bureau 400**  
**Huntingdon, Qc. J0S 1H0**  
 ou par courriel :  
**pad-rr@hotmail.com**

Pour toute autre information veuillez contacter

**Véronique Bouchard** au  
**450-287-0136**

<http://www.habitation.gouv.qc.ca/programme/programme/renoregion.html>

### SIGNATURE DU OU DES PROPRIÉTAIRE(S)

**J'atteste que les informations ci-dessus sont véridiques et complètes et je reconnais que toute information erronée pourrait remettre en cause ma demande.**

*Signature*

*Année / Mois / Jour*

*Signature*

*Année / Mois / Jour*

(À l'usage de la MRC)

**Reçu à la MRC le**  
*(Année / Mois / Jour)*

N° dossier :